



Abri de jardin installé dans une copropriété par un locataire,

Par **genya749**, le **02/07/2008** à **15:01**

un nouveau locataire s'est installé depuis peu dans l'appartement situé en dessous du notre . Nous sommes dans une copropriété de 5 appartements, et ce locataire bénéficie du jardin faisant partie de l'appartement qu'il loue. il est précisé dans le règlement que le jardin doit être utilisé exclusivement comme jardin.

Ce monsieur a t il le droit d'installer un abri de jardin sans autorisation des copropriétaires ?
µSon abri de jardin est placé sous une des porte fenêtres du salon et ... c' n'est pas très joli. Nous étions prêts à le laisser faire condition qu'on ne le voit que de la salle de bain ou du bureau, mais il persiste, que peut on faire ?

merci
genya

Par **Marion2**, le **02/07/2008** à **23:55**

Vous devriez consulter le cahier des charges de votre copropriété et discuter avec votre syndic concernant l'installation de cet abri de jardin !

Surtout n'hésitez pas à consulter des juristes "pro".... si besoin est !

Bonne chance !